

Morteau

Inquiétudes autour de la fumée du salaisonnier embaumant le quartier

Une habitante du lotissement des Champs-Caresses à Morteau s'inquiète des rejets de la société Morteau Saucisse devenus gênants. Le Préfet a adressé une mise en demeure. L'entreprise a apporté des garanties depuis.

“Peu importe l'endroit où l'on vit, nous avons tous le droit de respirer un air non pollué, de profiter de nos extérieurs... sans être fumés comme des jambons ! Les habitants des Champs-Caresses et de l'Éboulement ne sont pas des sous-Mortuaciens.” Les mots de cette habitante - qui réside depuis dix ans dans ce quartier situé à la sortie de Morteau en direction de Pontarlier - sont forts. Ils témoignent d'un profond malaise, le sentiment que “son” problème, qui est aussi celui de ses voisins, n'est pas pris au sérieux. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'un contrôle de l'entreprise Morteau Saucisse

classée I.C.P.E. (installation classée pour la protection de l'environnement) menée en septembre 2020 par le service de la Direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations (D.D.E.T.S.P.P.) a révélé 11 non-conformités et 11 points non documentés. Sans doute cette inspection fait-elle suite aux courriers récurrents envoyés par cette riveraine, inquiète de respirer “jour et nuit dit-elle, des fumées dont elle ne connaît pas la composition”, photos à l'appui.

L'inspecteur a constaté un dépassement de tonnage autorisé. 12 tonnes de matière sont produites par jour contre 8 tonnes déclarées. La seconde non-conformité, plus inquiétante, repose sur l'absence de surveillance de la qualité de l'air (lire par ailleurs). Cela a conduit le Préfet à signer un arrêté de mise en demeure le 24 août dernier.

Pour se mettre en conformité, Morteau Saucisse a procédé le 10 novembre dernier à une demande d'enregistrement de ses tonnages produits par jour, dossier en cours d'instruction par les services de l'État.

Pour la partie liée aux rejets de fumée, des contrôles des émissions ont été menés entre août et octobre par “une entreprise spécialisée accréditée tous les quinze jours à la sortie des trois tuyés” nous explique la Préfecture. Résultat ?



Les fumées sont certes odorantes mais pas nocives.

“Les fumées ne sont pas nocives puisque la sciure et le bois utilisés pour fumer les produits ne sont pas traités. Les fumées sont les mêmes que celles d'un feu de bois classique. Les normes réglementaires de rejet sont respectées et conformes à l'arrêté ministériel” assure le service compétent. Ont été contrôlés la concentration en poussières, mais aussi les taux d'oxyde de carbone, de méthane, de dioxyde de soufre, et de composés volatils. La requérante ne semble pas convaincue, car selon elle, “rien n'a changé ! Nous sommes toujours incommodés par ces fumées envahissantes. Je demande que cette étude soit rendue publique” réclame la Mortuacienne.

Ces résultats, le maire de Morteau les attend également, lui qui précise que “cette société est contrôlée par la Préfecture et non par la Ville. Seule la communauté de communes procède à des contrôles tous les mois au niveau de l'assainissement. Aucun n'a révélé la présence de métaux lourds, ils sont

conformes” détaille Cédric Bôle, qui se défend de fermer les yeux sur un sujet que tout le monde voit mais dont personne ne parle. D'abord parce qu'il habite ce quartier, ensuite parce que la communauté de communes lance le P.C.A.E.T. (plan climat air énergie territorial). L'élus sait l'air du Val de Morteau pollué “en raison de la topographie, de la circulation automobile, de l'habitat et de l'agriculture.” Un travail global est engagé pour limiter ces pollutions. Le P.C.A.E.T. - qui sera voté en 2022 - doit par exemple apporter des aides dans la rénovation des passoires énergétiques qui rejettent des gaz à effet de serre et des aides financières seront apportées aux habitants pour l'achat de poêles plus modernes, moins polluants.

On imagine mal les élus demander aux habitants de ne plus brûler de bois dans leur cheminée quand les salaisonniers pourront fumer 20 cm de bonheur de leur côté. ■

E.Ch.

“Fumée voyante mais non polluante”

Directeur général du groupe Arcado qui détient Morteau Saucisse, Olivier Paget joue la transparence et défend la façon dont est produite la saucisse, à l'image des méthodes ancestrales “et de façon artisanale” assure-t-il. Le professionnel nous présente les cinq analyses réalisées par un cabinet indépendant, payées 55 000 euros. Toutes sont conformes. “Les riverains ont tort de s'inquiéter, dit Olivier Paget. Mon rôle est de les écouter, mon métier est de faire perdurer un patrimoine régional et un geste qui rend fier nos 57 salariés de l'entreprise à Morteau mais aussi nos consomma-

teurs. Les riverains attendent des réponses ! Nous les avons produites à l'État” martèle le dirigeant qui a souhaité organiser une journée portes ouvertes pour les riverains, reportée en raison du Covid. “Notre fumée est voyante car la saucisse est fumée à basse température (35 °C) avec de la sciure de résineux mais elle n'est pas polluante. Nous avons prouvé leur innocuité.” Morteau Saucisse précise qu'elle apporte de l'amélioration continue dans ses installations. Quant à son positionnement géographique, à Morteau, la société en est fière et le revendique. ■